

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/138 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER L'AVENANT N° 2 RELATIF AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA PENETRANTE NORD-EST D'AJACCIO ENTRE LE CARREFOUR D'ALATA ET LE LORETTO

---

#### SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze et le vingt-cinq septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. SANTINI Ange  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. ORSINI Antoine  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. NICOLAI Marc-Antoine à Mme NIELLINI Annonciade  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

FRANCISCI Marcel, POLI Jean-Marie, RUGGERI Nathalie.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 11/140 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011 approuvant la réactualisation du Schéma Directeur des Routes Nationales de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 2 au marché n° EIR 00 0001 passé avec le groupement de bureau d'études TRC/SIT ETUDES/CEREG pour les prestations de maîtrise d'œuvre concernant l'étude de la pénétrante Nord-Est d'Ajaccio entre le carrefour d'Alata et le Loretto.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 septembre 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**Objet : Autorisation de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 2 - sans incidence financière - concernant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la pénétrante Nord-Est d'Ajaccio entre le carrefour d'Alata et le Loretto - Marché n° 11 EIR00 001 passé avec le groupement bureau d'études TRC/SIT ETUDES/CEREG**

Le présent rapport de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse a pour objet de présenter le projet d'**avenant n° 2** au marché n° EIR 00 0001 passé avec le groupement de bureau d'études TRC/SIT ETUDES/CEREG, en vue de prendre en considération la modification des missions de base et des missions complémentaires.

### **I - RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU MARCHE**

La procédure de marché de maîtrise d'œuvre européen, passé conformément aux articles 33, 57, 59 et 74-III-4 du Code des Marchés Publics a été lancée le 28 juillet 2010. Elle a fait l'objet d'une publicité dans les journaux suivants : La Corse - L'Informateur Corse - Le Moniteur - La Corse nouvelle - Le B.O.A.M.P.

La commission d'appel d'Offres s'est réunie le 10 mars 2011.

Les principales clauses du marché passé avec le groupement de bureaux d'études TRC/SIT ETUDES/CEREG étaient les suivantes :

Montant initial du marché HT	:	178 475,00 € HT
Montant initial du marché TTC	:	213 456,10 € TTC

### **II - POINT D'AVANCEMENT DU MARCHE**

Les études d'avant-projet sont réalisées, ainsi qu'une partie des études de projet.

### **III - OBJET DE L'AVENANT N° 2**

Le montant global du marché n'est pas modifié. Les éléments de missions sont modifiés. En effet, à l'heure actuelle, la mission AVP est réalisée en totalité. Une partie de la mission PRO a été réalisée, à savoir environ 37 %. Le reste de cette mission sera réalisée après que les procédures règlementaires aient été lancées en tenant compte des remarques des enquêtes.

Les missions ACT, EXE et VISA ne seront pas réalisées dans ce marché.

Ainsi, le montant correspondant à ces études servira à compléter les études règlementaires, à savoir DUP et Loi sur l'Eau, qui ont été considérablement alourdies suite aux nouvelles réglementations en vigueur : En effet, conformément à la réglementation en vigueur (articles L. 122-3 et suivants du Code de l'Environnement,

et R. 122-1 du Code de l'Environnement) et au décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact, le dossier d'étude d'impact comportera donc expertises supplémentaires demandées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Le présent avenant ne modifie donc pas le montant du marché.

Répartition initiale :

<b>Éléments de mission</b>	<b>Part Mandataire TRC</b>	<b>Cotraitant 1 SITE DUDES</b>	<b>Cotraitant 2 CEREG</b>	<b>Total Phase</b>
Avant-projet (AVP)	3 337,50	30 037,50	14 550,00	47 925,00
Etudes de projet (PRO)	39 450,00	26 300,00	0	65 750,00
Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)	9 175,00	9 175,00	3 600,00	21 950,00
Etudes d'exécution (EXE)	6 705,00	745,00	0	7 450,00
Examen de conformité - visa (VISA)	7 470,00	830,00	2 150,00	10 450,00
élaboration du dossier de DUP (DUP)	0	0	18 285,00	18 285,00
Dossier Loi sur l'eau (DLE)	0	0	5 350,00	5 350,00
Mise en compatibilité du PLU (PLU)	0	0	1 800,00	1 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>66 137,50</b>	<b>67 087,50</b>	<b>45 250,00</b>	<b>178 475,00</b>

La nouvelle grille de répartition en fonction des éléments de mission est la suivante :

<b>Éléments de mission</b>	<b>Part Mandataire TRC</b>	<b>Cotraitant 1 SITE DUDES</b>	<b>Cotraitant 2 CEREG</b>	<b>Total Phase</b>
Avant-projet (AVP)	3 337,50	30 037,50	14 550,00	47 925,00
Etudes de projet (PRO)	65 750,00	0	0	65 750,00
Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)	0	0	0	0
Etudes d'exécution (EXE)	0	0	0	0
Examen de conformité - visa (VISA)	0	0	0	0
élaboration du dossier de DUP (DUP)	0	0	18 285,00	18 285,00
Dossier Loi sur l'Eau (DLE)			5 350,00	5 350,00
Mise en compatibilité du PLU (PLU)	0	0	1 800,00	1 800,00
Complément DUP	0	0	11 250,00	11 250,00
Complément Hydraulique	0	0	8 640,00	8 640,00
Etude faune flore	0	0	19 475,00	19 475,00
<b>TOTAL</b>	<b>69 087,50</b>	<b>30 037,50</b>	<b>79 350,00</b>	<b>178 475,00</b>

En conclusion, je vous propose de m'autoriser à signer et à exécuter **l'avenant n° 2** au marché n° EIR 00 0001 passé avec le groupement de bureau d'études TRC/SIT ETUDES/CEREG pour les prestations de maîtrise d'œuvre concernant l'étude de la pénétrante Nord-Est d'Ajaccio entre le carrefour d'Alata et le Loretto.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer